



Le Lien

Bulletin municipal officiel de Donnemarie-Dontilly n° 107 – juin 2015





Cette première année de mandat municipal qui s'achève donne l'occasion de revenir sur le travail de votre nouveau conseil qui, malgré des baisses de dotations conséquentes (- 48 000 euros cette année), des charges supplémentaires (centre de loisirs maternelle, rythmes scolaires) n'a pas renoncé à engager les dépenses d'investissement nécessaires à la poursuite du développement de notre belle commune.

Dans le respect des engagements pris, nous terminons cette année la reconstruction de la cantine et l'aménagement du boulevard du Nord.

Le budget voté, il y a quelques semaines, qui prévoit une légère augmentation des recettes fiscales, est un investissement pour l'avenir ; il s'articule autour de 4 objectifs prioritaires :

- financer le développement de notre commune à travers des équipements structurants,
- Maîtriser nos coûts de fonctionnement et nos dépenses,
- Continuer à accompagner les associations locales,
- Offrir des services de proximité de qualité à des prix raisonnables.

Cette augmentation va se traduire par un gain de 24 000 euros sur le budget soit un montant moyen de 8 euros par habitant ; une somme modeste en comparaison des enjeux !

La reconstruction de la cantine élémentaire qui accueille quotidiennement près de 130 enfants est la garantie pour les familles que leurs enfants déjeunent dans un cadre accueillant et sécurisé ; c'est aussi un investissement de 570 000 euros subventionné à 50 % par le département.

L'aménagement du Boulevard du Nord comprend des trottoirs normalisés, des places de stationnement sur chaussée qui limitent la vitesse, un nouveau dispositif de collecte des eaux de pluie, une extension du réseau d'assainissement collectif.

Cet équipement représente un investissement de 270 000 euros.

Ce dispositif coûteux, rendu nécessaire par les normes actuelles, impose également à chacun d'entre nous le respect de quelques règles simples et de bon sens :

- Un trottoir permet le passage des piétons, ... mais aussi des personnes handicapées, il n'est donc pas une aire de stationnement.
- Ces places de stationnement sur chaussée qui réduisent la largeur de la voie ont pour objet de modérer la vitesse des véhicules.

L'accompagnement du commerce de proximité reste un enjeu important dans nos secteurs ruraux où chaque activité est une richesse qu'il importe de préserver.

Il y a quelques mois, en accord avec les commerçants du centre-ville, une zone bleue a été mise en place, des disques de stationnement normalisés ont été offerts par la commune et mis à disposition des automobilistes.

Depuis, la fréquentation des commerces est à nouveau à la hausse sur ces secteurs ce qui est une bonne chose pour chacun d'entre nous.

Merci à tous, de respecter ces 14 places marquées dont le stationnement est limité à 30 mn et ainsi veiller à maintenir le commerce de proximité.

Lors du dernier bulletin, je vous ai informés des difficultés de notre secteur à maintenir une présence médicale suffisante qui peut conduire de nouveaux habitants à ne plus trouver de médecins traitants.

En concertation avec la communauté de communes et l'Agence Régionale de Santé, la commune a mandaté un cabinet spécialisé pour étudier toutes les solutions possibles propres à favoriser le maintien d'une présence médicale suffisante.

Avec les personnels de santé (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes,...) regroupés en association, plusieurs solutions ont été évoquées, des réunions ont permis des échanges.

Trois projets ont été successivement évoqués :

- Le projet d'aménagement d'une maison médicale dans l'ancienne gendarmerie de la rue Radepont, jugée trop peu accessible par les médecins consultés, a été abandonné.
- La construction d'une maison médicale sur un terrain proche du gymnase, n'a pas recueilli l'aval de tous les professionnels, ce projet a également été abandonné.
- L'installation de nouveaux cabinets de praticiens dans les locaux de l'actuelle garderie petite enfance, rue René Cassin, bientôt déplacée pour agrandissement sur un autre secteur de la commune.

Ce troisième projet recueille les faveurs du cabinet d'étude, de la communauté de communes et de la commune ; ce sont plus de 180 m² qui, une fois réaménagés, permettront d'accueillir de nouveaux praticiens.

Consulté, l'un des médecins s'est déjà positionné pour rejoindre les autres praticiens sur ce nouveau dispositif.

Autre excellente nouvelle, un dentiste, est arrivé sur la commune, nous lui souhaitons une bonne installation !

Bienvenue également à notre pharmacienne installée dans « La pharmacie de la halle » et bonne retraite à nos anciens pharmaciens qui ont longtemps veillé sur la santé de nos concitoyens.

Côté service, bienvenue également au nouveau garage installé Avenue de Champabon, et bonne réussite à Monsieur Fernand Pires, son propriétaire.

Ecoles, commerces, pharmacie, dentiste,..., notre petite commune avance. Il ne tient qu'à chacun d'entre nous de veiller sur sa tranquillité et le respect de notre cadre de vie.

Merci de nous aider à entretenir nos espaces communs, à faciliter les déplacements de nos enfants sur les trottoirs, à protéger nos aînés et à faire de notre commune un espace de convivialité et de respect.

Bel été à toutes et à tous,

Serge Rossière-Rollin,
Maire de Donnemarie-Dontilly,
Vice Président de la Communauté de Communes du Montois



**Le secrétariat de mairie sera ouvert
uniquement le matin
de 9 h à 12 h du 13 juillet au 15 août**

Conseil Municipal du 29 janvier

Présents ou représentés : MM. ROSSIERE-ROLLIN, GRISETTO, Mme MONPOIX, M GIRAULT, Mme VO VAN, M. BORZUCKI, Mme CHEVILLARD, M. PASCUAL MARTIN, Mme BOUGEANT, M. POTEAU, Mmes MULLIEZ, ESPOSITO représentée par M. GRISETTO, MOULET, LAFOSSE, M. LEBAS, Mme LETERRIER, MM. ARLAIS, MENEZ.

Absents : MM. BEAUSSART, DESANTIGNY, ONDOA BELINGA, Mmes MINASSIAN, PIRSON.

INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE (IAT) ET INDEMNITE FORFAITAIRE DE TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IFTS)

Considérant que conformément à l'article 2 du décret 91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ces personnels.

Bénéficiaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables aux agents des collectivités locales (*décret n° 2002-61 et l'arrêté du 14 janvier 2002*) l'indemnité d'administration et de technicité aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

Filière	Grade	Montant de base annuel	Coefficient multiplicateur
Police	Garde-Champêtre Chef Principal	469.70 €	5
Administrative	Adjoint Adm ppal 2 ^e classe	469.70 €	8
	Adj Adm. 1 ^{ère} classe	464.32 €	5
Animation	Adj. d'animation 2 ^e cl.	449.33 €	8
Culturelle	Adj. Patrimoine 2 ^e classe	449.33 €	6
Sociale	ATSEM 1 ^{ère} classe	464.32 €	4
	Adj. Technique 2 ^{ème} classe	449.33 €	4
Technique	Adj Tech. Ppal 1 ^{ère} classe	476.13 €	4
	Adj. Tech. 2 ^{ème} classe	449.33 €	4
	Adj. Tech. 1 ^{ère} classe	464.32 €	4

Et l'indemnité forfaitaire de travaux supplémentaires aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

Cadres d'emplois et grades	Catégorie IFTS	Coefficient multiplicateur
Attaché principal	1ère	8
Rédacteur principal	3ème	4

Les taux moyens retenus par l'assemblée sont, conformément aux dispositions en vigueur, indexés sur la valeur du point fonction publique. Ils seront proratisés pour les agents à temps non complet ou autorisés à travailler à temps partiel.

Agents non titulaires

Précise que les dispositions de l'indemnité faisant l'objet de la présente délibération pourront être étendues aux agents non titulaires de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence.

Clause de sauvegarde

Conformément à l'article 88 de la loi n° 84-53, stipule que pour les agents qui subiraient une baisse de leur régime indemnitaire, dans le cadre de la mise en place des nouvelles dispositions réglementaires ou celui d'une modification des bornes indiciaires du grade dont il est titulaire, ceux-ci conserveraient le bénéfice, à titre individuel, du maintien du montant indemnitaire dont ils disposaient, en application des dispositions réglementaires antérieures.

Attributions individuelles

Conformément au décret n° 91-875, le Maire fixera et pourra moduler les attributions individuelles dans la limite fixée au paragraphe consacré aux bénéficiaires, en fonction des critères suivants :

- La manière de servir de l'agent, appréciée notamment à travers la notation annuelle et ou d'un système d'évaluation mise en place au sein de la collectivité,
- La disponibilité de l'agent, son assiduité,

- L'expérience professionnelle,
- Les fonctions de l'agent appréciées par rapport aux responsabilités exercées, au niveau d'encadrement, défini par exemple dans le tableau des emplois de la collectivité.

Modalités de maintien et suppression

Décide qu'en ce qui concerne les modalités de maintien ou de suppression du régime indemnitaire et notamment pour le cas des agents momentanément indisponibles (congé maternité, accident de service), le sort des primes et indemnités suivra les mêmes règles d'abattement que la rémunération principale en cas d'indisponibilité (maladie, grève,...).

Les primes et indemnités cesseront d'être versées en cas d'indisponibilité impliquant une absence continue supérieure à 6 mois.

Période de versement

Le paiement des primes et indemnités fixées par la présente délibération sera effectué selon une périodicité mensuelle.

Clause de revalorisation

Précise que les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Date d'effet

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/02/2015.

Abrogation de délibération antérieure

La délibération du 30/01/2014 est abrogée.

Crédits budgétaires

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

MISE EN LOCATION D'UNE PETITE PARCELLE

Monsieur le Maire expose que la commune est propriétaire des parcelles de terre de potager Section A 632, 633, 634, d'une superficie totale de 971 m² sises au Hameau de Bescherelles, qu'une habitante de la commune souhaiterait louer afin d'y cultiver des plantes. Ce bien n'est pas loué actuellement. Il propose d'engager la procédure de mise en location de ce bien.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de mettre en location pour une durée de cinq années les parcelles Section A 632, 633, 634 à Bescherelles, d'une contenance de 971 m², étant précisé que le contrat à conclure sera un bail rural de petite parcelle en application de l'article L. 411-3 du code rural et de la pêche maritime.
- **APPROUVE** le projet de bail rural établi en application de l'article L. 411-3 du code précité.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de conclure cette mise en location au prix de 100 € annuels et **AUTORISE** à signer le bail à intervenir.

DELEGATION AU MAIRE VENTE D'UNE EPAREUSE

Monsieur le Maire fait part qu'une épaveuse de marque ROUSSEAU, inscrite à l'inventaire sous le n° 84 sera vendue à Monsieur PERREY Jean-Pierre, demeurant à Donnemarie-Dontilly, Butte Saint Pierre, pour la somme de 200 €.

DELEGATION AU MAIRE VENTE DE DEUX REMORQUES

Monsieur le Maire fait part que deux remorques :

- 1 remorque Cargo rouge de 6 T, inscrite à l'inventaire sous le n° MM0101
- 1 remorque Moret verte de 7,8 T, inscrite à l'inventaire sous le n° 127

Qui ne sont plus utilisées par les services techniques, seront vendues aux Etablissements BOUCHARD de Saint-Brice, respectivement à 1 900 € HT et 400 € HT.

INFORMATIONS DIVERSES

Grève des enseignants

- Le mardi 3 février, 6 enseignants de l'école élémentaire font grève, un service minimum sera assuré.

Aménagement Boulevard du Nord

- Une réunion avec les riverains a eu lieu le 27 janvier. Les travaux débiteront le 2 mars et se poursuivront jusqu'à la fin du mois d'avril.
- Les réunions de chantier auront lieu les jeudis à 10 heures.
- Les enrobés seront effectués la 2^{ème} quinzaine du mois d'avril sur l'ensemble du boulevard.

Cantine élémentaire

- Les travaux avancent bien : le planning devrait ainsi être tenu.
-

Conseil Municipal du 26 mars

Présents ou représentés : MM. ROSSIERE-ROLLIN, GRISETTO, Mme MONPOIX, MM. GIRAULT, Mme VO VAN excusée et représentée par Mme CHEVILLARD, M. BORZUCKI, Mme CHEVILLARD, M. PASCUAL MARTIN, Mme BOUGEANT, M. POTEAU, Mmes MULLIEZ, M. BEAUSSART, Mmes MOULET, LAFOSSE, LETERRIER, M. ARLAIS excusé et représenté par M. MENEZ, M. MENEZ.

Absents : M. DESANTIGNY, Mme ESPOSITO, MM. LEBAS, ONDOA BELINGA, Mmes MINASSIAN, PIRSON.

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2014

Après l'approbation du compte de gestion établi par le trésorier,

Monsieur GRISETTO, 1^{er} Adjoint, présente le compte administratif 2014 de la commune établi par Monsieur le Maire, et approuvé à l'unanimité par le Conseil, hors la présence de Monsieur le Maire :

1 – Section de fonctionnement

Recettes	2 736 130.98 €
Dépenses	2 671 181.55 €
Excédent de l'exercice 2013	333 679.54 €
Part affecté à invest. 2013	176 605.77 €
Excédent de clôture 2014	221 993.00 €

2 – Section d'investissement

Recettes	647 481.41 €
Dépenses	1 035 297.72 €
Excédent de l'exercice 2013	84 819.36 €
Déficit de clôture 2014	- 302 996.95 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXCEDENT 2014 DE LA COMMUNE

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de : **221 993.00 €**,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

► Affectation en réserves à la section investissement : **221 993.00 €**

FIXATION DES TAUX DES 4 TAXES

Vu le budget primitif 2015 avec notamment le programme d'investissement et la baisse des dotations de l'Etat, Monsieur le Maire propose d'augmenter pour l'année 2015 les taux des 4 taxes uniformément de 2.7982 %.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 16 voix pour 2 voix contre (MM. MENEZ et ARLAIS),

► **FIXE** les taux des 4 taxes de la manière suivante :

TAXES	2014	2015
habitation	16.70 %	17.17 %
Foncier bâti	17.06 %	17.54 %
Foncier Non Bâti	43.64 %	44.86 %
CFE	20.23 %	20.80 %

BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente le projet de budget 2015 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- **2 661 149.30 €** pour le fonctionnement
- **1 836 385.52 €** pour l'investissement

Le budget 2015 de la commune est adopté par 16 voix contre 2 (celles de MM. MENEZ et ARLAIS).

DETERMINATION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Vu l'état de notification de la base d'imposition prévisionnelle à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de la commune pour l'année 2015 soit : **2 418 323**

Vu la participation communale au SMETOM demandée pour l'année 2015 : **411 000 €**,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **FIXE** pour 2015 le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à : $\frac{411\,000}{2\,418\,323} = 17.00\%$

COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE DES EAUX 2014

Après l'approbation du compte de gestion établi par le trésorier,

Monsieur GRISETTO, 1^{er} Adjoint, présente le compte administratif 2014 du service des eaux de la commune établi par Monsieur le Maire, approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal, hors la présence du Maire :

1 – Section de fonctionnement

Recettes	70 445.32 €
Dépenses	25 039.87 €
Excédent de 2013	52 672.85 €
Part affecté à invest. 2013	52 672.85 €
Excédent de clôture 2014	45 405.45 €

2 – Section de fonctionnement

Recettes	97 499.83 €
Dépenses	83 045.58 €
Excédent de 2013	294 854.44 €
Excédent de clôture 2014	309 308.69 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXCEDENT 2014 DU SERVICE DES EAUX

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de : **45 405.45 €**,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit : Affectation en réserves à la section investissement : **45 405.45 €**

BUDGET PRIMITIF 2015 DU SERVICE DES EAUX

Monsieur le Maire présente le projet de budget 2015 du service des eaux qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- **143 250.00 €** pour la section de fonctionnement
- **453 240.75 €** pour la section d'investissement

Le budget 2015 du service des eaux est adopté à l'unanimité.

REDEVANCE COMMUNALE EAU

Vu la délibération du 18 décembre 2014 décidant, à la demande du Syndicat Intercommunal des Interconnexions en Eau Potable d'inclure la redevance syndicale dans la redevance communale soit 1.47 € HT :

- Redevance communale	0.42 €/m ³
- Redevance syndicale	1.05 €/m ³ ,

Vu le budget primitif 2015 du service des eaux,

Vu l'appel d'offres lancé pour le renouvellement de la Délégation de Service Public,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de maintenir la redevance eau à **1.47 €/m³ HT**.

COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE ASSAINISSEMENT 2014

Après l'approbation du compte de gestion établi par le trésorier,

Monsieur GRISETTO, 1^{er} Adjoint, présente le compte administratif 2014 du service assainissement établi par Monsieur le Maire, approuvé, à l'unanimité par le Conseil Municipal, hors la présence du Maire :

1 – Section de fonctionnement

Recettes	149 510.14 €
Dépenses	110 203.27 €
Excédent de l'exercice 2013	11 635.46 €
Part affecté à invest. 2013	11 635.46 €
Excédent de clôture 2014	39 306.87 €

2 – Section d'Investissement

Recettes	133 316.06 €
Dépenses	112 827.75 €
Excédent de l'exercice 2013	248 440.54 €
Excédent de clôture 2014	268 928.85 €

BUDGET PRIMITIF - ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le projet de budget 2015 du service assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- **132 994.87 €** pour le fonctionnement
- **397 826.85 €** pour l'investissement

Le budget 2015 est adopté à l'unanimité.

REDEVANCE COMMUNALE ASSAINISSEMENT

Vu le budget primitif 2015 du service assainissement,

Vu l'appel d'offres lancé pour le renouvellement de la Délégation de Service Public,

Monsieur le Maire propose de maintenir le tarif,

Le Conseil Municipal, **DECIDE** de maintenir la redevance communale eau à **0.32 €/m³ HT**.

ASSUJETISSEMENT TVA

Vu l'appel d'offres lancé pour le renouvellement de la Délégation de Service Public,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'opter pour l'assujettissement à la TVA du service des eaux et du service assainissement.

ADHESION AU CAUE 77

Considérant que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine-et-Marne (CAUE) joue un rôle de conseils auprès des collectivités territoriales et des particuliers qui construisent pour eux-mêmes,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite renouveler l'adhésion de la commune au CAUE pour l'année 2015 pour une participation de **0.15 €** par habitant.

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT AVEC RESTAURATION, CANTINE, GARDERIE, ETUDE, REPAS INDIVIDUEL

Le Conseil Municipal fixe les tarifs à compter du 1^{er} mai 2015, à l'unanimité :

► de l'Accueil de Loisirs sans hébergement :

REVENU ANNUEL	1 ENFANT		2 ENFANTS	
	½ Journée sans repas	Journée avec repas	½ Journée sans repas	Journée avec repas
Inférieur à 15 110 €	3.75 €	7.50 €	3.52 €	7.04 €
Entre 15 110 € et 18 252 €	5.49 €	10.98 €	5.03 €	10.06 €
Entre 18 252 € et 38 064 €	6.42 €	12.84 €	5.92 €	11.84 €
Supérieur à 38 064 € et sans justificatif	7.35 €	14.70 €	6.89 €	13.78 €
Enfants domiciliés hors la commune	10.87 €	21.74 €	10.87 €	21.74 €

	ENFANT DE LA COMMUNE	ENFANT EXTERIEUR
Cantine	3.90 €	5.43 €
Garderie seule	1.26 €	2.37 €
Etude surveillée seule	1.74 €	3.27 €
Etude surveillée puis garderie	2.32 €	4.34 €

AUGMENTATION DES RECETTES COMMUNALES

Monsieur le Maire propose pour 2015 une augmentation des recettes communales de 1 %,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, sauf une abstention sur le tarif « Grand manège » (Mme MOULET),

► FIXE les recettes communales à compter du 1^{er} mai 2015, selon le tableau ci-dessous :

Produits domaniaux		TARIFS 2015
Droits de place marché	Le camion	3.70 €
	Le mètre	0.60 €
	Camion outillage	63.47 €
	Double remorque	84.23 €
Droits de place Fêtes foraines	Grand manège	124.50 €
	Petit manège	62.30 €
	Stand ou camion	51.80 €
Concession cimetière Donnemarie	30 ans	145.15 €
	50 ans	240.00 €
Reprise concession Donnemarie et Dontilly	50 ans	568.60 €
Cavurne	30 ans	71.50 €
	50 ans	114.40 €
Colombarium	10 ans	666.00 €
	15 ans	805.00 €
Taxe funéraire	Par jour	3.43 €

Location salle polyvalente		
	Cauton	500.00 €
	Forfait ménage	207.00 €
Association locale (sauf Foyer Rural)	1 ^{ère} location	Gratuite
	2 ^{ème} location	192.30 €
	3 ^{ème} location	192.30 €
	4 ^{ème} location	96.15 €
Foyer Rural regroupant plusieurs activités sportives et culturelles	1 ^{ère} location	Gratuite
	2 ^{ème} location	Gratuite
	3 ^{ème} location	192.30 €
	4 ^{ème} location	192.30 €
	5 ^{ème} location	96.15 €
Habitants de la commune		306.00 €
Habitants de la communauté de communes Bassée-Montois		618 .00 €
Participation pour raccordement à l'égout		
Construction nouvelle ou existante par logement (délib. Du 18/10/2012)		3 491.00 €
Location 1 table + 2 bancs		4.80 €
Occupation domaine public		
Terrasse café	Jusqu'à 5 m lin.	2.98 €
	De 5 à 10 m lin.	4.05 €

GROUPEMENT DE COMMANDES - ACHAT D'ELECTRICITE

Considérant que la Loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Energie) du 7 décembre 2010 et la loi de consommation du 17 mars 2014 prévoient la fin des Tarifs réglementés de gaz et d'électricité,

Considérant que le SDESM propose de coordonner un groupement de commande d'électricité en Seine-et-Marne,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ▶ **APPROUVE** le programme et les modalités financières,
- ▶ **ACCEPTE** les termes de l'acte constitutif du groupement de commande électricité,
- ▶ **AUTORISE** l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'électricité,
- ▶ **AUTORISE** le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

ADHESION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention 2015 d'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité Logement. Cette convention a pour objectif de définir les modalités de financement et de gestion du Fonds de Solidarité (FSL) pour permettre aux familles relevant du Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Démunies d'accéder à un logement, de s'y maintenir et/ou de bénéficier de mesures d'accompagnement social lié au logement.

La Commune s'engagerait à contribuer au FSL à raison de **0.30 €** par personne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **EST FAVORABLE** à l'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité Logement,

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2015

Vu les explications données aux questions posées, à savoir :

- Pourquoi une subvention 11X20X14 ? Réponse : cette subvention permet d'avoir des tarifs entrée du cinéma de Mons à moindre coût pour les scolaires.

- Pourquoi subventionne-t-on des associations extérieures à la commune ? Ce sont des associations dont les sports ou arts pratiqués par des habitants n'existent pas dans la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 16 voix pour, 1 abstention et une voix contre les subventions « extérieures »,

NOM DE L'ORGANISME	MONTANT	NOM DE L'ORGANISME	MONTANT
ACJUSE	102.00 €	ECOLE DE MUSIQUE	3 620.00 €
ACREDEPO	1 020.00 €	FAMILLES RURALES	495.00 €
ADIL	150.00 €	FOYER RURAL	4 390.00 €
AMICALE BOULISTES DU MONTOIS	306.00 €	JUDO CLUB NANGIS	100.00 €
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	190.00 €	KARATE CLUB DU MONTOIS	755.00 €
AMICALE GASTON BURIN / ANNEES 60	170.00 €	L'ARBRE	105.00 €
AMICALE JEUNES SAPEURS POMPIERS	340.00 €	L'ECHIQUIER DU MONTOIS	180.00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	175.00 €	LES AMIS DES EGLISES	102.00 €
ASTRO BASSEE MONTOIS	357.00 €	LES DIABS DU MONTOIS	52.00 €
CAM FOOTBALL	4 406.00 €	LES HIRONDELLES	525.00 €
CAM FOOTBALL (sub exceptionnelle)	1 000.00 €	OCCE COLLEGE DU MONTOIS	205.00 €
CHORALE DU MONTOIS	714.00 €	ONZE VINGT QUATORZE	367.00 €
CLUB AEROMODELISTE CHATENAY	100.00 €	PROVINS RUGBY CLUB	100.00 €
CLUB SPORTIF BRAYTOIS	110.00 €	RESTOS DU CŒUR	105.00 €
COMITE CANTONAL FNACA	190.00 €	REVEIL DU MONTOIS	1 326.00 €
COOPERATIVE MATERNELLE	1 326.00 €	TENNIS DE TABLE	336.00 €
COOPERATIVE ELEMENTAIRE	2 250.00 €	DIVERS	<u>1 954.00 €</u>
CROIX ROUGE DONNEMARIE-DONTILLY	377.00 €		
		TOTAL	28 000.00 €

INFORMATIONS DIVERSES

⇒ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet de construction d'éoliennes notamment dans les communes de Cessoy, Sognolles-en-Montois et Châtenay-sur-Seine. Une réunion aura lieu prochainement à laquelle les maires des communes limitrophes seront conviés.

Donnemarie-Dontilly, non contigüe, mais cependant peu éloignée, souhaiterait pouvoir suivre ce dossier et sera vigilante sur la suite qui lui en sera donnée.

⇒ Monsieur le Maire précise que la zone bleue semble être appréciée par les commerçants.





Naissances

CHEVALLIER Chloé, 10 place du marché, le 18 décembre ; GROSOL Lya, 11 bis avenue de Champabon, le 27 janvier ; GARCIA Jade, 22 Boulevard d'Haussonville, le 19 mars ; FOURNIER Kélya, 8 Résidence Saint-Augustin, le 29 mars ; GARNIER Orlane, 7 la Chapelle Saint-Gond, le 31 mars ; DEBRAY Kayline et Keyronn, 3 rue du Pavillon, le 15 avril ; BOUGOT Floriane, 16 rue du Montpensier, le 22 avril ; ZACHCIAT Elia, 9 Chemin des Fourneaux, le 13 mai ; GLOWACKI Eva, 6 rue des Rigoles, le 16 mai.

Mariages

DENY-CORSI Norman/GRAPART Alison, 10 rue de Lagourd, le 21 mars ; GOSSELIN Laurent/BLANCHET Caroline, 5 rue du Moulin à Tan, le 21 mars ; BOURGEOIS Franck/DEPREZ Valérie, 17 rue du Montgras, le 16 mai.

Décès

WERNER Vve COTTRAY Suzanne, 2 chemin du Champ aux fées, le 22 janvier ; DOUTERLUINGNE Christian, 8 chemin de la Maladrerie, le 23 janvier ; GUÉRARD Pierrette, 12 rue du Parc, le 8 février ; PICARD Denise, 7 rue Raymond Bellagué, le 22 février ; ACQUAVIVA Louise, 12 rue du Parc, le 23 février ; BORNAT Maurice, 16 route de Provins, le 24 avril.

Bibliothèque municipale

« Aimé Césaire »

(01.60.58.44.60)

Lundi : 10 h - 12 h - Mercredi : 10 h - 12 h et
15 h - 18 h 30

Vendredi : 15 h - 18 h 30 - Samedi : 10 h - 12 h

Thématique « Bourvil »

jusqu'au 27 juin



Venez redécouvrir l'univers de ce comédien plein de tendresse au travers de ses films, ses chansons et ses biographies à votre disposition à la bibliothèque.

A dévorer sans modération avant l'été !

Votre bibliothèque sera ouverte **tout le mois de juillet.**

« Le moment pour vous de flâner dans les rayons à la recherche d'un ouvrage à lire sur place ou à emporter, de découvrir des musiques ou des films du monde entier. Des instants de détente à apprécier sans modération ! »

**Fermeture de la bibliothèque
du 3 au 29 août 2015**

L'équipe

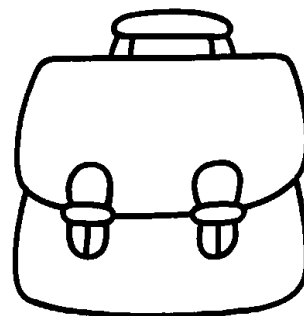


Depuis le mois d'avril, la commune a mis en place, à titre expérimental, un service d'écrivain public.

Vous rencontrez des difficultés rédactionnelles à la suite d'un événement personnel, professionnel ou familial. Un écrivain public est là pour vous aider à rédiger tout courrier personnel, administratif et juridique.

Ce service gratuit est ouvert à tous les habitants, et est assuré bénévolement. Il suffit de prendre rendez-vous au secrétariat de Mairie au 01.64.60.21.80. Les échanges restent confidentiels.

SCOLAIRE



Une année scolaire riche en évènements va s'achever. Tout d'abord, la réalisation des travaux pour la mise aux normes de notre restaurant scolaire.



Atelier dessin

En septembre 2014, la réforme des rythmes scolaires s'est mise en place dans la commune. Le choix de libérer le vendredi après-midi a permis la mise en œuvre d'un nouveau service aux enfants : les Temps d'Activités Périscolaires. Différents ateliers en parallèle de la garderie ont vu le jour : théâtre, dessin, activités sportives, jeux de société, gym douce, éveil musical, autour du livre

Nous sommes à l'heure du bilan et l'analyse des différents indicateurs nous permettra de décider la reconduction du dispositif l'an prochain.

Les services à l'Enfance, ce sont aussi la garderie toute la semaine, l'ALSH le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires, ainsi que les personnels qui veillent au bien-être de nos enfants.

Merci à tous, parents, enseignants, agents municipaux, élus, pour le travail réalisé en commun...

Sans oublier bien sûr les ENFANTS...

BONNES VACANCES

J. - C. Borzucki

NOUVEAU SELF ÉLÉMENTAIRE



1^{er} TROC-JOUET À DONNEMARIE

Le samedi 7 mars, la commune a organisé un troc-jouet.

Le principe étant que tout enfant ne voulant plus de certains de ses jouets puisse les échanger contre un ou plusieurs nouveaux jouets.

Un jeu de mémoire et d'adresse leur fut proposé, dans lequel deux équipes devaient s'affronter.



Les enfants furent particulièrement contents et purent après s'être amusés, prendre une collation bien méritée.

Nous donnons d'ores et déjà rendez-vous à tous les enfants l'année prochaine.

Je tiens à remercier Nicolas Lebas à l'origine de cet événement et à la commission animation pour son investissement lors de cette journée.

LES ŒUFS DE PÂQUES À DONNEMARIE

À l'occasion de Pâques, les enfants de la commune ont été conviés cette année à participer à de nombreux jeux concoctés par la commission animation.

Les plus petits ont fait une chasse aux œufs à l'intérieur du cloître parmi les plantes aromatiques du jardin médiéval et les décors créés par certaines de nos conseillères.

Les plus grands, pouvaient cette année, participer aux jeux d'adresse sous la halle, ou prendre part avec leurs parents à une chasse aux trésors dans les rues de la commune.



Chacun a passé un bon après-midi, à découvrir les jeux qui leur étaient destinés.

Sous la halle joliment décoré par Mme Vinardi et son équipe, entre les lapins et les poules aimablement prêtés par M. Vernin, chaque enfant a été récompensé avec un sachet de chocolats proposé par les deux boulangers pâtisseries de la commune.



De plus, cette année, chaque enfant participait à une tombola. Les lots proposés étaient deux gros poissons-lune en chocolat, un offert par notre boulanger M. Vauttier et l'autre par la Municipalité.

Le tirage a eu lieu à 17 h, en présence de M. le Maire et de M. Vauttier.

Remerciements à tous les bénévoles qui ont permis à cet après-midi d'être un succès.

P. Girault

LA DANSE S'INVITE À DONNEMARIE AVEC « MY WAY »

Le samedi 17 janvier, les Donnemaritains ont pu assister à un vrai spectacle de danse moderne.

Dès l'arrivée, ils ont été subjugués par la métamorphose de la salle polyvalente qui, pour l'occasion avait été transformée en vraie salle de danse par l'ingéniosité des équipes techniques des Scènes Rurales.

Il leur fut présenté le spectacle « My Way » par la troupe Kelemis & cie.

À partir de différentes versions de My Way, un homme et deux femmes se sont lancés dans la danse corps et âme... solo, duo, trio se sont succédés pendant une heure, portés par la virtuosité et la générosité des danseurs.

Le spectacle terminé, la soirée se clôture autour du traditionnel pot de l'amitié où chacun put échanger avec les artistes.

Merci aux membres de la commission animation pour leur implication après le spectacle et jusqu'à tard dans la nuit, pour la prise en charge de toute la troupe de danseurs.

P. Girault

LE PARC DE FORTBOIS

Le domaine de Fortbois, 1 rue des Ecoles, se compose d'une demeure de plaisance construite au 18^{ème} siècle et d'un parc.

Le parc, classé au patrimoine, est un mélange de dessins à la française et à l'anglaise avec des puits, un cours d'eau, de grandes pelouses mais surtout des arbres séculaires aux essences variées tels des séquoias géants, tulipiers...



ouvert du 11 juillet au 20 août,
de 11 h à 17 h.
Visite libre et entrée gratuite.



Lorsque vous passez Boulevard de l'Auxence avant de traverser la rue Jean de Brion, avez-vous remarqué la maison de Mme Selva Leclercq ? Son souhait est que les Donnemaritains suivent son exemple pour embellir notre environnement.

C'est donc sans surprise qu'elle a remporté le premier prix 2014, dans le cadre de « Villes et villages fleuris » lors du passage du jury. Voici son diplôme de la fleur de Vermeil. Précisons qu'elle a reçu un bon d'achat d'une valeur de 100 euros chez Gamm Vert.

Voici les noms des personnes récompensées dans la commune pour 2014 : M. et Mme Daniel Santerre, M. et Mme Yohann Grisot pour le restaurant la Croix Blanche, Mme Raymonde Vignier, M. et Mme Pierre Korzack pour leur jardin mêlant fleurs et légumes, M. et Mme Gérard Zachciat, M. Joël Vivet ainsi que M. et Mme Hervé Zanardo.

JARDIN ET COURS DE POTERIE AUX COULOUX



Plusieurs hameaux font partis de Donnemarie-Dontilly, aux Couloux René Chevallier vous propose des cours de poterie les samedis en vous apprenant à travailler le grès et la porcelaine dans son atelier. Vous serez accueillis dans un grand jardin fleuri entretenu par Mérona, peintre et céramiste dont vous aurez la possibilité de visiter la salle d'exposition.

Tél. : 01.60.52.05.74.

D. Vo Van

COULEUR JARDIN

Chaque année, le C.A.U.E.77 organise « Couleur Jardin » en Seine-et-Marne. Nous participons à cette manifestation avec des visites guidées gratuites du jardin médiéval jusqu'au 27 juin, le samedi à 14 h.

Sur un ancien cimetière, le jardin médiéval a été restitué sur le thème de « la vie et la mort ». On trouve dans les douze rectangles représentant les douze apôtres et les douze mois de l'année, des plantes médicinales et aromatiques. Au centre, dans le « jardin clos », pousse l'angélique réputée pour prévenir la peste.

Le rendez-vous est situé rue de l'Eglise à l'entrée du jardin, à gauche de l'Eglise Notre-Dame. À l'issue de la visite, un dépliant vous sera remis. Inscription auprès de la Mairie, au 01.64.60.21.80.



L'un des 12 rectangles

LE SYNDICAT D'INITIATIVE DU MONTAIS

Situé boulevard d'Haussonville, au bord de l'Auxence, dans une tourelle vestige de l'ancien village fortifié de Donnemarie-en-Montois, le Syndicat d'Initiative vous accueille avec une documentation complète sur toutes les activités proposées en Seine-et-Marne.

Horaires d'ouverture :

de juin à août : du lundi au vendredi de 14 h 30 à 16 h 30 et le samedi de 10 h à 12 h et de 14 h 30 à 16 h 30.

Nouveau : jusqu'en août, le dernier samedi de chaque mois une visite gratuite du village vous est proposée incluant la visite des deux églises de Donnemarie-Dontilly. Rendez-vous à 14 h 30 devant la tourelle du Syndicat d'Initiative. Inscription au 01.60.67.32.32.

LE TOURISME ET LA COMMUNAUTE DES COMMUNES BASSEE-MONTOIS

Une carte des balades en Bassée-Montois comportant 19 randonnées pédestres est à votre disposition au Syndicat d'Initiative.

Vous pouvez également trouver les descriptifs de ces randonnées sur quatre sites : Communauté de communes Bassée-Montois, Circkwi de France, Visit Paris Whatelse ainsi que sur celui du guide du routard.



CIVILITÉ

Chaque donnemaritain apprécie de vivre dans un environnement calme et agréable avec de grands espaces verts, de jolies ruelles ayant conservé leur authenticité. Mais, mais, mais ... en vous promenant dans la commune, des odeurs désagréables vous assaillent, ce sont celles des déjections que les propriétaires de chiens ou de chevaux ne ramassent pas. Pourtant, la Mairie a installé plusieurs points où l'on peut se procurer des sacs plastiques pour le ramassage des excréments canins. Cela est de plus dangereux car sujet à des glissades.



En faisant appel à votre civisme, nous vous rappelons que les contrevenants sont passibles d'amendes.

D. Vo Van

Journées Européennes du Patrimoine

Créées en 1984 par le ministère de la Culture, les Journées Européennes du Patrimoine ont lieu chaque année le troisième week-end de septembre, donc les samedi **19** et dimanche **20** septembre 2015. Ces 32^{es} **Journées du Patrimoine** auront pour thème : **"Le patrimoine du XXI^{ème} siècle, une histoire d'avenir"**. C'est **"LE"** grand rendez-vous culturel de la rentrée.

Rappelons que l'ACrédÉPô qui a pour but la **"Reconversion"** de l'ancienne église de la Butte Saint-Pierre en Pôle Culturel, projet soutenu par la Nouvelle Communauté de Communes Bassée-Montois (CCBM). Aussi, avec l'aide la Municipalité de Donnemarie-Dontilly, de ses services techniques et avec le concours d'autres associations partenaires (Trait d'Union du Montois, Chœurs du Montois et du Provinois, le groupe Margot, ...), l'ACrédÉPô s'investira dans les Journées Européennes du Patrimoine, pour la cinquième année consécutive.

Afin de "coller le plus possible" au thème de cette année (Patrimoine futur), avec tout notre patrimoine vécu très marqué par le Moyen Âge qui caractérise le Montois (Patrimoine passé), chacune des activités présentées devra servir de modèle pour la construction de l'avenir.

Au cours des deux après-midis des JEP, il sera présenté le patrimoine bâti local avec :

- La traditionnelle visite guidée du site de la Butte Saint Pierre précédée d'une vidéo projection relatant son histoire, dans la bibliothèque de Fortbois.
- Sur la pelouse de la Butte, face à l'église une reconstitution de campement militaire de l'époque médiévale.

Des visites libres sous deux formes :

- Un circuit "intra-muros" permettant de découvrir les bâtiments remarquables de notre cité.
- Un circuit "extra muros" est à l'étude pour découvrir nos richesses architecturales locales, ce circuit pourra s'effectuer à pied ou dans une calèche tirée par un cheval monté par une cavalière en costume médiévale.

Cette année, encore à cette même et unique date, nous bénéficierons du parc de Fortbois, généreusement ouvert pour la circonstance par ses propriétaires Jean et Ségolène de Froidefond. Des animations inédites d'inspirations médiévales par le groupe "Lézard-Dramatik" permettront de faire participer tout le monde, jeunes et moins jeunes.

Différents ateliers et stands présentés par des "Maîtres Artisans locaux" : boulangers de la Halle, chevriers de Champabon, Yaourterie de la Ferme de Sigy, avec possibilité d'achat de leurs productions, mais aussi de la céramique, des vitraux et d'autres corps de métiers.

Comme l'an passé, des lancers de cerfs-volants seront effectués par Christophe Tintillier, cette fois sur la butte Saint Pierre.

Le Syndicat d'Initiative du Montois sera également présent.

Ce programme n'est pas exhaustif, d'autres activités sont à l'étude.

Enfin, la recherche d'une seconde date dans l'année, ce qui est presque "Mission Impossible" et pourtant nécessaire afin de dissocier les deux événements :

- Les Journées Européennes du Patrimoine où l'on présente les richesses historiques locales, sur sites classés avec visites guidées.
- La Fête Historique de Pays marquant une époque d'antan : médiévale, renaissance, révolutionnaire, belle époque..., sur site privilégié avec sorties défilés costumés dans la ville...

La réflexion est ouverte à tous, n'hésitez pas à nous contacter, toutes les idées nous intéressent. En attendant, venez nombreux à ces JEP 2015 en septembre, le beau temps est commandé.

A noter : L'équipe du **Trait d'Union du Montois** "Printemps des Générations" se propose, comme chaque année, d'aider les personnes intéressées à réaliser leur costume médiéval pour ces JEP.

Contact 06.86.28.12.36

A. Thiriot-Thoret



**Démonstration de combat médiéval
JEP 2012 Parc de Fortbois**

Familles rurales

GYM ET FORME

L'association compte 81 inscriptions aux divers cours. Les inscriptions se sont poursuivies tout au long de la saison. Les nouveaux cours de stretching et de remise en forme ont de plus en plus de succès.

Durant l'indisponibilité de la salle polyvalente, les cours ont eu lieu dans celle de Meigneux et de Sognolles-en-Montois, gracieusement mises à notre disposition par ces deux municipalités à qui nous renouvelons nos remerciements.

Nos cours ont lieu :

GYM Adultes le lundi de 20 h à 21 h.

STRETCHING le mercredi de 10 h à 11 h.

STEP le jeudi de 20 h à 21 h.

REMISE en FORME le mardi de 19h30 à 21h.

GYM SENIORS est partagé en deux groupes.

Groupe 1 : le mardi de 9 h 30 à 10 h 30

Groupe 2 : le mardi de 15 h à 16 h.

Professeur : Marie-Christine MAINFROY

Pour tous renseignements s'adresser au 06.83.83.50.51, au 01.64.01.31.06 ou au 06.03.11.02.50.

CAM FOOTBALL

La fin de saison approche mais s'amorce le début d'une nouvelle.

Afin de préparer la rentrée, je vous invite dès le début du mois de juin à prendre contact avec votre Club du Montois, pour démarrer la saison 2015-2016 au mieux.

La fin de saison est synonyme de « Fête du Club », le dimanche 28 juin.

Un "Stage de Foot" (mini stage de la Communauté de Communes) se déroulera du 24 au 28 août, pour une tranche d'âge de 8 à 12 ans (capacité de 16 enfants maximum).

Le club a fait l'acquisition d'un minibus, dans le but d'assurer un transport collectif aux catégories en exprimant le besoin.



Le club a fait la vente d'un parfum pour automobile, le prix de vente s'affiche à partir de 2 euros et les bénéfices sont entièrement reversés au Club pour le financement des goûters, de matériels, et pouvoir continuer de proposer des sorties, comme celle que les enfants ont pu faire lors du Match de l'AJA contre Niort en décembre dernier.

Pour que le club continue de vivre et afin d'apporter le meilleur apprentissage à un maximum d'enfants, le Club lance un APPEL A CANDIDATURE pour des bénévoles dirigeants, éducateurs ainsi que des joueurs séniors.

Le club est également à la recherche pour la rentrée d'un **EMPLOI JEUNE** (24 h par semaine), les conditions : avoir moins de 26 ans et être majeur, aimer le foot et les enfants, et être titulaire du permis de conduire.

Coordonnées du Président du Club, Monsieur Paulo SEQUEIRA : 06.76.69.08.73

Mail du Club : camontois@lpiff.fr

Site du club :

<http://camontois-donnemarie.footeo.com/>

Croix rouge

Nous vous rappelons que le vestiaire Croix-Rouge est ouvert à tous le mercredi et le vendredi, de 14 à 16 h, sauf vacances scolaires, au 33 rue des fossés.

Pendant ces horaires d'ouverture, vous pouvez venir choisir des vêtements pour vous-même ou vos enfants, et vous pouvez déposer des vêtements (propres et en bon état) que vous n'utilisez plus. Vous pouvez aussi en déposer sous notre préau, le samedi entre 10 h et 18 h.

En dehors de ces horaires, nous vous remercions de ne rien déposer, ni dans la cour, ni sur le trottoir.

Amicale boulistes du Montois

Les concours d'hiver se sont terminés le dimanche 8 mars par un concours à la mêlée tournante qui a été remporté par M. Pelletier J. devant Morisseau D. et Robinot D.

A l'issue des quatre concours, la victoire finale est revenue à M. Pelletier J. devant Robinot D., Cheneviere G., Noppe G., Dubois F.

Les concours d'été ont repris le 22 mars par un concours disputé en doublette, victoire de Noppe G. et Rescurio H., devant Prevost F. et Masson S., Dubois F. et Sosinski J.-J.

Le lundi de Pâques, un concours ouvert à tous a été organisé, il a réuni 38 équipes, les finalistes se sont partagés les gains de la finale. Le 2^{ème} concours a lui, réuni 8 équipes.

Le 12 avril, concours en triplette intersociétaires, 12 équipes, victoire de Prevost F./Pelletier F./Pelletier M. devant Robinot D./Fernandes J./Cheneviere G. 3^{ème} Foulquier S. Foulquier J.-L. et Mathieu J.-A.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous joindre au 06.71.88.25.97.

Le bureau

Astro Bassée-Montois

Le premier évènement de l'année a été l'observation de la comète Lovejoy. Ensuite, c'est une éclipse de soleil ce 20 mars. Merci à Madame G. professeur des écoles de Mons, qui a permis à ses 27 élèves de CM² d'observer le phénomène. L'année commence plutôt bien.



À suivre, la traditionnelle « Nuit des étoiles ». ABM sera présent les vendredi 7 et samedi 8 août en soirée.

Notre point de rendez-vous se situe sur l'ancienne plate-forme pétrolière en haut de la vieille route de Mons-en-Montois, chaque samedi soir à 20 h 30. En cas de mauvaises conditions météo, nous disposons d'un abri sur place.

Bon ciel à tous et n'hésitez pas à lever la tête vers les étoiles.

Pour tout renseignement :

Tel : 06.16.49.75.09

Contact : 01.60.96.85.10

E-Mail : abm@abm.asso.fr

A visiter : www.abm.asso.fr

L'équipe ABM.

Trait d'Union du Montois

Son but est de créer du lien entre les uns et les autres, partager du temps, des actions et de l'histoire.

Pourquoi créer du lien ? pour ne pas s'ennuyer, pour rompre l'isolement. Faut-il vouloir sortir, aller à la rencontre des autres. Avoir envie de construire avec les autres et partager des ateliers.

Vous pouvez venir vous renseigner, participer comme par exemple aux ateliers Farandole créative qui ont lieu tous les lundis de 14 h à 17 h, atelier cuisine, découverte des langues, le printemps des générations...

Osez ouvrir la porte au 2 rue cottereau, ou prenez des renseignements au 01.60.58.13.64.



Nous préparons également le prochain Téléthon, n'hésitez pas à nous rejoindre, vos avis, idées, conseils... seront les bienvenus.

Le clos fleuri

Les résidents du Clos Fleuri ont entamé l'année 2015 en accueillant avec impatience les danseurs de Multi-Tempo. Suite au spectacle, c'est dans la joie et la bonne humeur que la galette des rois, offerte par la Croix Rouge, a été partagée.

La fête se poursuit à la Maison de Retraite avec Mardi Gras où le personnel a su apporter la gaieté avec ses divers déguisements.



Le printemps a été marqué par les préparatifs de Pâques et l'accueil des enfants des écoles pour fêter Carnaval.

Le soleil arrivant, les résidents et le personnel commencent à aménager le jardin thérapeutique pour espérer de belles récoltes pour les activités culinaires.

Avec les beaux jours, nous pensons au repas des résidents et familles prévu le samedi 27 juin. Le thème choisi par les résidents est La Faune et la Flore de nos Régions de France.

Dans le prochain article, vous découvrirez la destination du voyage que les résidents préparent avec enthousiasme !

Foyer les tournesols

Portes ouvertes au foyer Les Tournesols

Lundi 13 avril, le foyer Les Tournesols a organisé des portes ouvertes dans le cadre du cinquantenaire de l'Adapei 77, l'association gestionnaire. Les résidents ont ainsi pu faire connaître leurs lieux de vie, leurs lieux d'activités et présenter les professionnels qui les accompagnent au quotidien.



Le foyer de vie accueille 50 personnes en situation de handicap mental, âgés de 24 ans à 72 ans. Il est organisé en 4 unités d'internat, un accueil de jour, et dispose d'une place d'accueil temporaire.

Le personnel éducatif accompagne les résidents dans leur vie quotidienne et propose des ateliers d'apprentissages socio-éducatifs ou de bien-être, conçus en fonction des projets personnalisés de chacun. Ainsi, les éducateurs proposent des ateliers d'apprentissages manuels (poterie, scrapbooking, réalisation de décorations en fonction des événements festifs, expression graphique, etc.) des ateliers d'apprentissages intellectuels (lecture, informatique). Pour les activités bien-être, le foyer possède des espaces dédiés aux ateliers, esthétique, vidéo, musique, jeux de société et activités physiques et sportives.

Les résidents montrent également beaucoup d'intérêt pour l'équitation, le soin aux animaux, la piscine.

Des moniteurs techniques d'atelier proposent des activités de travail tels que l'entretien des espaces verts, le ménage, la maintenance, l'entretien du linge voire ponctuellement un atelier cuisine.

L'accompagnement médical occupe également une place importante dans l'activité quotidienne du foyer.

Le foyer renouvellera l'expérience en 2016 au regard de l'enthousiasme exprimé par les résidents et de l'intérêt des nombreux visiteurs.

Foyer rural

Date de la Brocante : **dimanche 6 septembre.**

Comme chaque année, cette manifestation occupera les places et rues suivantes :

- Rue des Ecoles
- Avenue du Ralloy (partie basse)
- Rue Raymond Bellagué
- Rue Marie Chaubard
- Rue du Four
- Rue Bernard Duplessis
- Place du Marché
- Place des Jeux
- Rue René Cassin
- Rue Jean de Brion
- Boulevard de l'Auxence

Dates d'inscriptions :

Pour les habitants et commerçants des rues où a lieu la brocante : jusqu'au 18 juillet inclus.

Le Foyer Rural sera intransigeant sur cette date limite, ensuite, les emplacements seront attribués aux premiers inscrits.

Pour toute personne habitant à l'extérieur du périmètre : **jusqu'au 5 août inclus.**

Toute inscription reçue hors délai sera automatiquement refusée.

Nous vous rappelons que toutes les inscriptions sont faites obligatoirement au secrétariat du Foyer Rural avec paiement obligatoire à la réservation. N'oubliez pas de vous munir de votre carte d'identité. Aucune réservation par téléphone.

Pour ceux qui le désirent, vous pouvez télécharger et remplir un bulletin d'inscription ainsi que consulter le règlement de la brocante sur notre site internet.

Durant les vacances d'été, le secrétariat sera fermé du 8 au 24 août inclus.

Tarifs Brocante :

Habitants de la Commune : 3 € le mètre

Extérieurs à la Commune : 4 € le mètre

Foyer Rural Secrétariat : 1^{er} étage de la Mairie, Place de l'Eglise

Adresse postale : 6, rue radepont 77520

Donnemarie-Dontilly

Tel. : 07.82.95.50.13

Courriel : foyrural77520@free.fr

Site internet : www.foyrural77520.fr

Ouverture : lundi 9 h-12 h / mercredi 14 h-19 h
samedi 9 h-12 h

Le bureau



L'Echiquier du Montois
77520 Donnemarie-Dontilly

Le décès de Monsieur Christian Douterluigne, président et animateur de l'Echiquier du Montois, survenu brutalement le 23 janvier 2015 a remis en cause l'existence du club.

L'association a été créée en février 2000, Christian en a repris la présidence en 2008. Enseigner le jeu d'échecs auprès des jeunes était son principal but.

Afin de poursuivre cet objectif, Madame Elodie Mottay s'engage bénévolement, à animer le club. Elle propose, en matière de pédagogie, de s'inscrire dans la continuité du travail déjà accompli.

Le club a repris son activité depuis le 24 mars 2015, toujours au foyer communal de Donnemarie-Dontilly, et sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Deudon.

Le jour d'ouverture du club reste inchangé : les mardis de 18 h 10 à 20 h 15 en période scolaires. La mise en place d'une communication par mail, permettra aux différents membres d'être informés de la suppression d'un cours.

Nous recherchons pour la saison 2015-2016, une animatrice ou un animateur bénévole.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact auprès de Monsieur Jean-Pierre Deudon au 01.64.01.70.03 ou bien par mail ; jpdeudon@free.fr.



le Chœur du Montois et du Provinois

Chœur du Montois et du Provinois : la saison 2015 se précise

Après une participation inédite à la mémorable 3^{ème} Nuit de la Déprime de Raphaël Mezrahi aux Folies Bergères le 9 février, où nous avons approché en toute simplicité beaucoup d'artistes glorieux (dont notre Pierre Perret local), une délégation dite « Petit Chœur » s'est jointe au « Petit Chœur de Lognes », également animé par notre chef Fabrice Sansonetti, lors d'un très beau concert « a capella » dans l'église de Lognes le 8 mars.

Le chœur s'est à nouveau distingué, accompagné des professeurs et élèves du Conservatoire de Musique de Provins dirigé par Sébastien Marchand, lors d'un concert donné en l'église de la Croix-en-Brie, le 11 avril, avec deux œuvres majeures de Gabriel Fauré : le Cantique de Jean Racine et le Requiem, dans sa version originelle « de chambre » accompagnée par un harmonium d'époque, copie conforme de celui du maître.

Nous avons aussi donné un concert copieux à Souppes-sur-Loing avec la chorale Sacra Cella le 19 avril, sur un répertoire commun, notre chef Fabrice officiant aussi à Souppes.

Nos prochains rendez-vous :

- Chants pour l'inauguration d'une chapelle bio-climatique (Baye, Marne, date à préciser)
- Fête de la musique à Donnemarie (20 juin)
- Stage de chant - ouvert aux non-adhérents - du 10 au 13 juillet (Donnemarie) clôturé par un concert le 14 à Villenauxe-la-Petite : seront étudiés et chantés le Magnificat et le Gloria de Vivaldi
- Concert en l'église de Rampillon le 10 octobre avec l'ensemble Edouardo Lubo Lozada
- Concert d'automne AXA le 11 octobre (à confirmer) en l'église St Ayoul (Provins)
- Chants à la crèche vivante de St Quiriace (Provins) les 12 et 13 décembre (7 séances)
- Concerts de Noël à Souppes et Château-Landon (dates à préciser), Donnemarie (18 décembre) et 23 décembre en l'église de Saint-Loup-de-Naud.

Note pour les candidat(e)s *(ténors appréciés) : nous répétons tous les mercredis soir hors vacances scolaires, une semaine sur deux à Donnemarie**, l'autre à Provins. Ne pas hésiter à venir faire un bout d'essai : les connaissances musicales sont utiles, mais apprendre sur le tas et chanter d'oreille le sont

tout autant, par l'esprit d'entraide et la magie du groupe. Au besoin, notre pianiste et répétitrice, Colette Caurier, mettra les débutants en confiance.

Bonne saison musicale à toutes et à tous.

*Contacts : Elodie Faas, présidente :

elofred@wanadoo.fr

Nicole Deplanche, secrétaire :

nicole.deplanche@wanadoo.fr

Notre site :

<http://choeur-montois-provinois.jimdo.com>

**Un grand merci à la municipalité de Meigneux, qui nous a prêté sa salle polyvalente pendant les travaux de la cantine scolaire.

FNACA

Le comité de la FNACA s'est réuni à l'occasion du 53^{ème} anniversaire du cessez le feu en Algérie, afin d'honorer les 30 000 morts tombés en Afrique Française du Nord.

La minute de silence fut respectée par l'assistance, 2 gerbes ont été déposées devant le monument.



Le conseiller général, Jacques Ballot, qui à l'issue de cette cérémonie, a remis pour la dernière fois de son mandat, la croix de combattant à Guy Guilvert pour son service effectué.

Cette cérémonie fut clôturée par le pot de l'amitié offert par la mairie en présence du maire et des conseillers.

Comme tous les ans, la FNACA se réjouit de faire son méchoui en plein air le 4 juillet.

L'ambiance y est assurée.

C. Delettire



Grâce à une application mobile (MonPharmacien) et un site internet (monpharmacien-idf.fr), les Franciliens pourront, par géolocalisation, identifier la pharmacie la plus proche :

- **en journée**
- **d'urgence**, la nuit (pour Paris ou par renvoi vers les forces de l'ordre concernées pour les autres départements),
- **de garde**, les dimanches et jours fériés.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE

Du 1^{er} avril au 30 septembre

Lundi, mercredi et vendredi : 13 h à 17 h
Mardi et jeudi : 8 h 30 à 12 h
Samedi : 8 h 30 à 12 h – 13 h à 17 h
Dimanche : 9 h à 12 h.

Bienvenue à nos nouveaux commerces ou services

DENTISTE



26 Av. de Champabon
01.64.00.39.40



Pharmacie de la halle
1 rue du four

Auto fpires

26 Avenue de Champabon
77520 Donnemarie Dontilly
Tél/Fax : 01.64.00.49.39
Email : autofpires@orange.fr

Du lundi au vendredi
8h00 à 12h00
13h30 à 18h30
Le samedi
8h00 à 15h00
sans interruption

TEXTILES, CADEAUX, BAZARD...

Marchés:
Lundi matin Donnemarie

Boutique : Horaires variables
Réunion possible.

L'UNIVAIR D'ANJOYDY
3 TER RUE DE LAGOURD
77520 DONNEMARIE DONTILLY
angeliquelemaon@yahoo.ca
06.49.56.96.81

SARL VOLANT Philippe Paysages

21 Avenue de Champabon
77520 Donnemarie Dontilly
Email : volantphilippe@gmail.com

Tél : 01 60 58 17 40
06 22 60 49 25

la diligence du montois

La diligence du montois
transport de personnes
0625048597
brissetlaude@gmail.com
7j/7 24h/24 toutes distances
19 les vignes de champabon
77520 donnemarie dontilly
rcs 809716321

LE LIEN

Publication de la Mairie de Donnemarie-Dontilly
Directeur de la publication : le Maire
Impression : Imprimerie du Confluent 77130 Montereau-Fault-Yonne





à vos agendas

Jeudi 25 juin
à 14 h

Salle Polyvalente

Conférence de G. BESSE, gériatre

« Troubles visuels et auditifs, comment les prévenir, comment vivre avec ? »

Suivie d'un pot convivial

Lundi 13 juillet
Retraite aux flambeaux et bal

Mardi 14 juillet
Jeux gratuits
butte saint-Pierre
avec le retour du bacquet

Samedi 5 septembre
Fête communale
Pique-nique
Feu d'artifice

Dimanche 6 septembre
Brocante

Dimanche 13 septembre
Journée des associations

Samedi 19 septembre
Dimanche 20 septembre
Journées du Patrimoine

Samedi 26 septembre
Concert Gospel Family

Samedi 3 octobre
Concert Jazz

Retrouvez nos manifestations sur le panneau lumineux Boulevard d'Haussonville
et sur le site de la Commune www.donnemarie-dontilly.fr

Dimanche 22 juin



- 12 ans : 5 € - Adultes : 7 € - Gratuit pour les - 5 ans

Barbecue amical offert aux participants

Renseignements et inscriptions en Mairie

DONNEMARIE DONTILLY



Fête de la
MUSIQUE

le samedi 20 juin 2015
à partir de 16h
place du marché

Les musiciens en herbe pourront se produire
Inscriptions et renseignements en mairie

Buvette et restauration sur place